



Collectif pour un Québec sans pauvreté



Front de défense des non-syndiqués

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Hausse du salaire minimum Accorder d'une main, appauvrir de l'autre

Montréal, le 29 avril 2010 - À l'occasion de la fête internationale des travailleurs et des travailleuses, le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté interpellent le ministre du Travail afin qu'il s'engage dès maintenant à poursuivre les hausses du salaire minimum. C'est d'autant plus important que les mesures appauvrissantes du budget du Québec risquent d'annuler complètement les effets positifs de la dernière hausse.

C'est à partir du samedi 1^{er} mai que les personnes au salaire minimum pourront bénéficier de l'augmentation de 0.50 \$ l'heure qui fera passer le taux horaire régulier de 9 \$ à 9,50 \$ et le taux horaire pour les personnes à pourboire de 8 \$ à 8,25 \$. Malgré une amélioration du pouvoir d'achat, ce nouveau taux général ne leur permettra pas de sortir de la pauvreté.

En effet, même à 40 heures par semaine, le salaire minimum annuel restera de 11 % inférieur au seuil de faible revenu, établi par Statistique Canada à 22 235 \$, avant impôt, pour une personne. Il faudrait que le salaire minimum soit fixé à 10,69 \$ cette année pour permettre à une personne vivant seule d'atteindre ce seuil. L'effort politique doit donc se poursuivre, comme l'indique Mélanie Gauvin, porte-parole du FDNS : « À l'instar d'autres provinces canadiennes, le Québec doit continuer de prévoir et d'appliquer des hausses substantielles du salaire minimum, particulièrement dans un contexte de hausses de taxes et de tarifs qui menace d'absorber le peu d'amélioration au pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs ».

Le dernier budget du Québec annonçait par ailleurs les grandes lignes du prochain plan gouvernemental d'action en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Rien n'est prévu pour améliorer de façon significative les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, qu'elles soient bénéficiaires de la sécurité du revenu ou travailleuses à bas salaire. « Au contraire, avec les compressions annoncées dans les services publics, les inégalités s'accroîtront, affirme Robin Couture, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté. L'appauvrissement qui en résulte est une négation du droit des gens à la santé, à l'éducation, bref à l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels que le Québec s'est pourtant engagé à mettre en œuvre. Ce qu'on donne d'une main, on le retire de l'autre. »

Le *Front de défense des non-syndiqués (FDNS)* est une coalition qui regroupe plus de 25 groupes populaires et syndicaux. Son principal objectif est l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non-syndiquées. Le FDNS mène plusieurs actions contre la précarisation du travail et pour la hausse du salaire minimum.

Actif depuis 1998, le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* regroupe 35 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Il a déposé à l'Assemblée nationale le 14 mai dernier une pétition de près de 100 000 noms dont l'une des revendications portait sur l'augmentation du salaire minimum.

- 30 -

Renseignements :

Martin Michaud, responsable des communications, Collectif pour un Québec sans pauvreté. Cell. : (418) 254-7238

Mélanie Gauvin, porte-parole nationale pour le Front de défense des non-syndiqués. (514) 270-7863. Cell. : (514) 795-0929

Robin Couture, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Cell. : (418) 930-5969

Marie-Josée Magny, porte-parole pour le Front de défense des non-syndiqués Mauricie/Centre-du-Québec. Cell. : (819) 692-2513
